

## **MANAGEMENT ET RESPECT : LA DIRECTION PREND (ENFIN) SES RESPONSABILITÉS !**

Parmi les mobilités récentes au sein des cadres de la CRCO, on trouve le Directeur de Groupe d'Agences dont nous avons dénoncé le comportement cet été : il n'aura plus de responsabilité hiérarchique ! !

Pour en arriver là, il a fallu plusieurs actions de SUD sur le terrain, appuyées par une intervention ferme et décisive de l'Inspection du Travail.

SUD tient à saluer la solidarité de tous les salariés de ce groupe d'agences, sans laquelle rien n'aurait été possible.

C'est un exemple en ces temps où l'individualisme est encouragé.

Mais que la décision fut longue à venir, plus de 5 mois.

Lors du dernier CHSCT, la Direction a justifié ce délai par sa volonté de préserver l'état psychologique du DGA concerné.

C'est louable à condition que tous les salariés soient logés à la même enseigne. Nous avons connus des cas où l'on prenait moins de gants.

Gageons que c'est une époque révolue. Nous y veillerons.

Par ailleurs, nous avons trouvé cocasse un mail récent de la Direction, vantant la contribution de la CRCO au développement international du Crédit Agricole en Pologne, dans le cadre de la mission Chopin.

En effet, le DGA évoqué ci-dessus y participe et nous avons de sérieux doutes sur « *la grande efficacité du transfert ... de compétences et de savoir-faire* ».

## **NÉGOCIATIONS**

### **- CET (Compte Épargne Temps)**

Bilan de la dernière négociation : SUD ne veut pas d'un nouvel accord "moins disant" et les autres syndicats ont déclaré être sur la même position. Pour la Direction, la seule solution est de dénoncer le texte actuel, ce qui laisserait un préavis de 6 mois dont les congés et revenus acquis pourront être versés (art. 7.3 de l'accord 60).

### **- HORAIRES AGENCES**

Nous avons fait une proposition simple, lisible et cohérente à notre sens. Mais c'est au point mort. Nos camarades de la FGA-CFDT et du SNECA-CGC ne semblent pas motivés par ce sujet. Dommage quand on sait le nombre de collègues du réseau qui souhaitent sortir plus tôt le soir... Pour SUD, la modification de la grille horaires est une priorité.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos représentants SUD.

---

---

## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Date d'entrée CRCO : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

Lieu de travail : ..... Classification : **AA TAU RM**

### MODE DE PAIEMENT DE LA COTISATION

Le montant de la cotisation et les échéances sont prévues statutairement (montant ou % appliqué par le Syndicat)

**AA** : 28 €      **TAU** : 33 €      **RM** : 40 €

---

J'autorise le Syndicat à prélever les cotisations statutairement fixées sur mon compte bancaire :

Code banque	Code Établissement	Numéro de compte	Clé RIB
.../.../.../.../...	.../.../.../.../...	.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...	.../.../...

Fait le : ..... / ..... / ..... A .....

« Lu et approuvé » + Signature

**IMPORTANT** : Vous pouvez déduire un % de vos cotisations syndicales (66% à ce jour) sur votre déclaration de revenus.